

Enquête sur les déclarations de risques climatiques des banques asiatiques par rapport à leurs homologues européennes

Par Marie-Alice MOREAU et Amarendra MOHAN

Cette enquête documentaire réalisée sur un échantillon de 14 banques asiatiques et de 6 banques européennes montre que les banques asiatiques respectent à 25 % les obligations de déclaration définies par le Comité de Bâle en matière de risques financiers liés au climat (contre 63 % pour les banques européennes). Si un cadre juridique contraignant est en vigueur en Europe, tel n'est pas encore le cas en Asie. Ce résultat met en évidence la nécessité de poursuivre les efforts pour assurer un respect intégral des exigences bâloises en la matière.

Graphique 1 : Cartographie du degré de conformité des banques de l'échantillon aux exigences bâloises en matière de déclaration des risques financiers liés au climat

	EUROPE	ASIE
Évaluation de conformité globale		
Organisation (qualitatif)		
Gouvernance		
Stratégie		
Gestion des risques		
Mesures des risques (quantitatifs et qualitatifs)		
Risque de transition		
Risque physique		
Risque de concentration		

Source : Auteurs.

Note : Les cellules en vert foncé signifient que les exigences bâloises en matière de déclaration des risques financiers liés au climat sont respectées, les cellules en vert plus clair indiquent un respect partiel et les cellules en rose leur non-respect.

Les conclusions complètes de cette enquête documentaire sont disponibles sur le [site internet](#) du SEACEN Center.

L'enquête se fonde sur un examen des documents publics des sites internet des banques en anglais. En l'absence d'informations plus récentes disponibles, les publications de 2023 ont été utilisées pour l'enquête (45 %). Les auteurs admettent que les banques asiatiques ou européennes de l'échantillon ne sont peut-être pas représentatives de l'ensemble du système

bancaire asiatique ou européen, mais l'enquête vise, en premier lieu, à mettre en évidence certaines tendances relatives aux banques asiatiques pouvant être perceptibles en examinant un petit échantillon de banques et en les comparant avec les banques européennes. L'enquête n'est pas conçue comme un exercice de supervision et n'a pas vocation à l'être.

La sélection des banques de l'échantillon repose sur les éléments suivants :

- des juridictions couvrant une part significative du PIB asiatique et européen pour 2023 ; et
- des banques rentables d'Asie et d'Europe, exerçant principalement leurs activités auprès de la clientèle de détail et des entreprises, couvrant une part significative du total des actifs cumulés asiatiques et européens.

Les auteurs ont sélectionné davantage de banques asiatiques (14) que de banques européennes (6). De fait, le cadre juridique relatif aux exigences bâloises en matière de déclaration des risques financiers liés au climat est davantage harmonisé en Europe en raison du mécanisme de supervision unique et est en outre déjà contraignant. L'Asie offre un panorama plus varié qui mérite d'être examiné.

Les banques ont été évaluées en fonction de leur conformité avec chaque tableau/modèle du [Document consultatif du Comité de Bâle sur les obligations de déclaration relatives aux risques financiers liés au climat \(Basel Committee's Consultative document on disclosure requirements for climate-related financial risks, CRFR\)](#) à savoir :

- des informations qualitatives sur la gouvernance, la stratégie et la gestion des risques (CRFR-A) ;
- des informations qualitatives sur les risques physiques, de transition et de concentration (CRFR-B) ; et
- des informations quantitatives relatives aux risques physiques et de transition (CRFR-1 à 5).

Les principales conclusions tirées de l'enquête documentaire pour les banques asiatiques sont exposées ci-après.

Les déclarations des risques financiers liés au climat des banques asiatiques sont orientées *business* et leur format est hétérogène

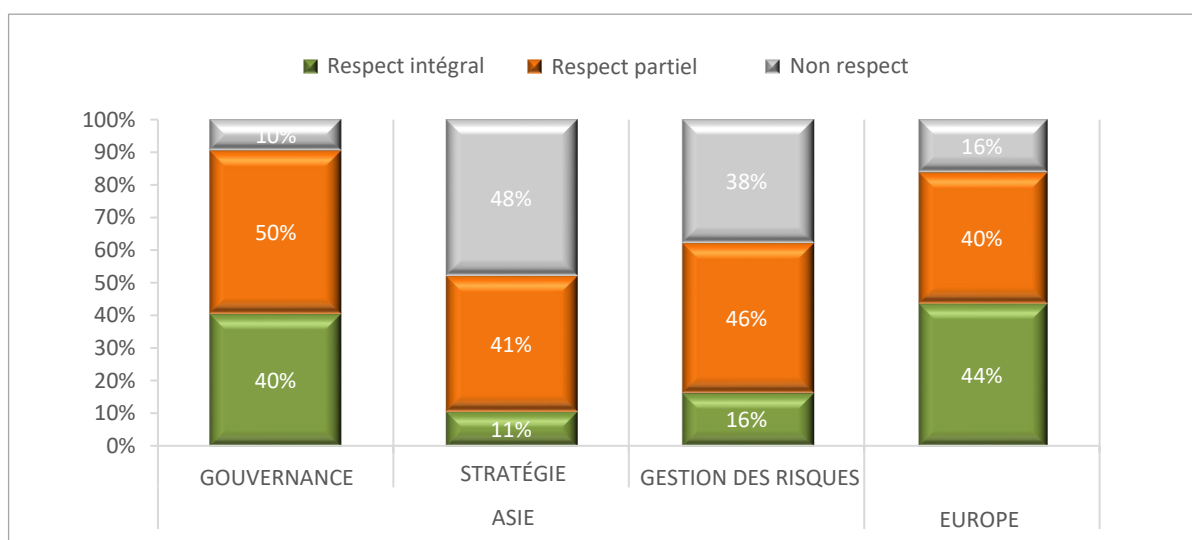
Les déclarations des risques financiers liés au climat des banques asiatiques de l'échantillon mettent l'accent sur les opportunités alors que la surveillance prudentielle se concentre, elle, davantage sur les risques. Les banques utilisent par ailleurs différents modèles, formats et rapports (par exemple, le rapport annuel, le rapport de durabilité, le rapport du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (*Task Force on Climate-related Financial Disclosures* – TCFD), le cadre politique environnemental, social et de gouvernance (ESG), etc.) car il n'existe actuellement aucune obligation réglementaire uniforme imposée par les juridictions asiatiques s'agissant des déclarations des risques financiers liés

au climat, d'où la difficulté de réaliser une évaluation complète du contenu et de la qualité de ces déclarations à un moment donné.

Toutes les banques asiatiques publient des éléments d'informations qualitatives

Toutes les banques asiatiques appartenant à l'échantillon publient des informations qualitatives concernant leur gouvernance et, dans une moindre mesure, leur stratégie et leur gestion du risque. Le degré de conformité aux exigences bâloises pour ce type d'informations est présenté dans le graphique 2 ci-dessous. À noter que l'intégralité de la méthodologie utilisée dans le calcul des pourcentages de conformité de l'échantillon ainsi que les conclusions complètes de cette enquête sont disponibles sur le site internet du SEACEN Centre (cf. lien au début de ce blog). Au total, les déclarations des risques financiers liés au climat dites qualitatives sur la gouvernance, la stratégie et la gestion des risques font apparaître un degré élevé d'hétérogénéité entre les banques asiatiques de l'échantillon.

Graphique 2 : Conformité aux exigences bâloises dites qualitatives



Source : Auteurs.

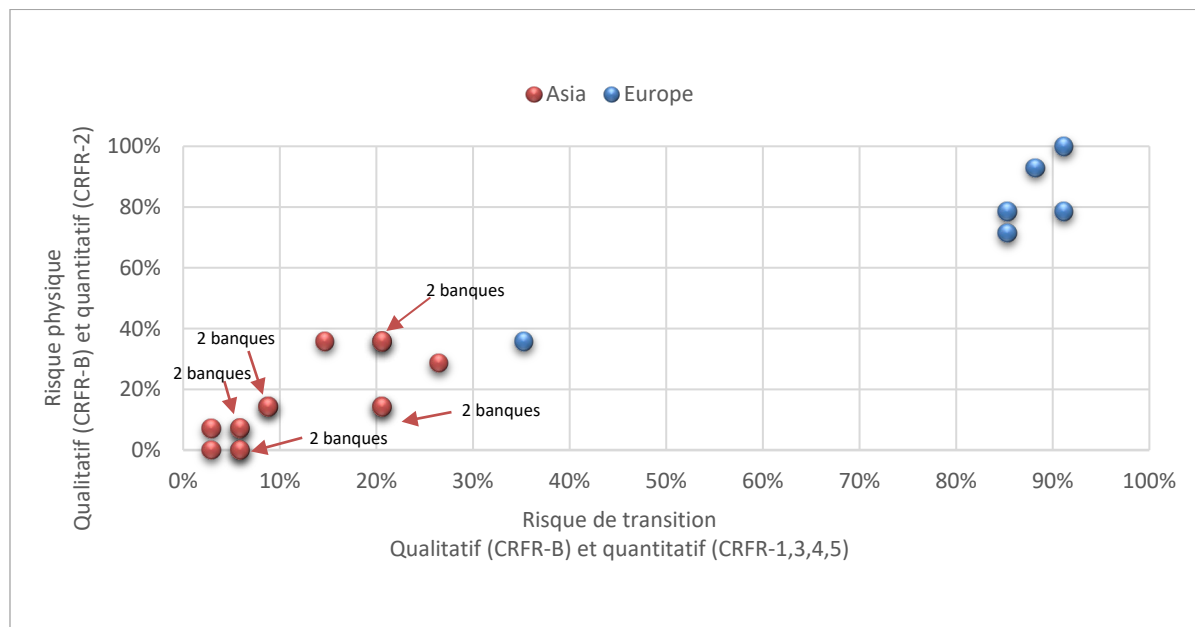
Note : Conformité établie par rapport au tableau CRFR-A des exigences bâloises en matière de déclaration des risques financiers liés au climat.

Les déclarations des risques financiers liés au climat portant sur la mesure qualitative et quantitative de ces risques sont encore balbutiantes

Les informations qualitatives relatives aux risques physiques et de transition des déclarations des risques financiers liés au climat demeurent très incomplètes, comme l'illustre le graphique 3. Ni les banques européennes ni les banques asiatiques de l'échantillon n'ont fourni d'informations qualitatives s'agissant du risque de concentration, peut-être parce qu'il s'agit d'une nouvelle mesure de déclaration prescrite par le Comité de Bâle.

De surcroît, les banques asiatiques de l'échantillon ne publient pas encore d'informations quantitatives de mesure du risque climatique telles que souhaitées par le comité de Bâle sans doute parce que la collecte de données sur les risques financiers liés au climat est encore relativement nouvelle, et qu'il n'existe pas, à ce jour, de réglementation prudentielle pour les banques s'agissant des déclarations des risques financiers liés au climat.

Graphique 3 : Conformité aux exigences bâloises des risques physiques et de transition



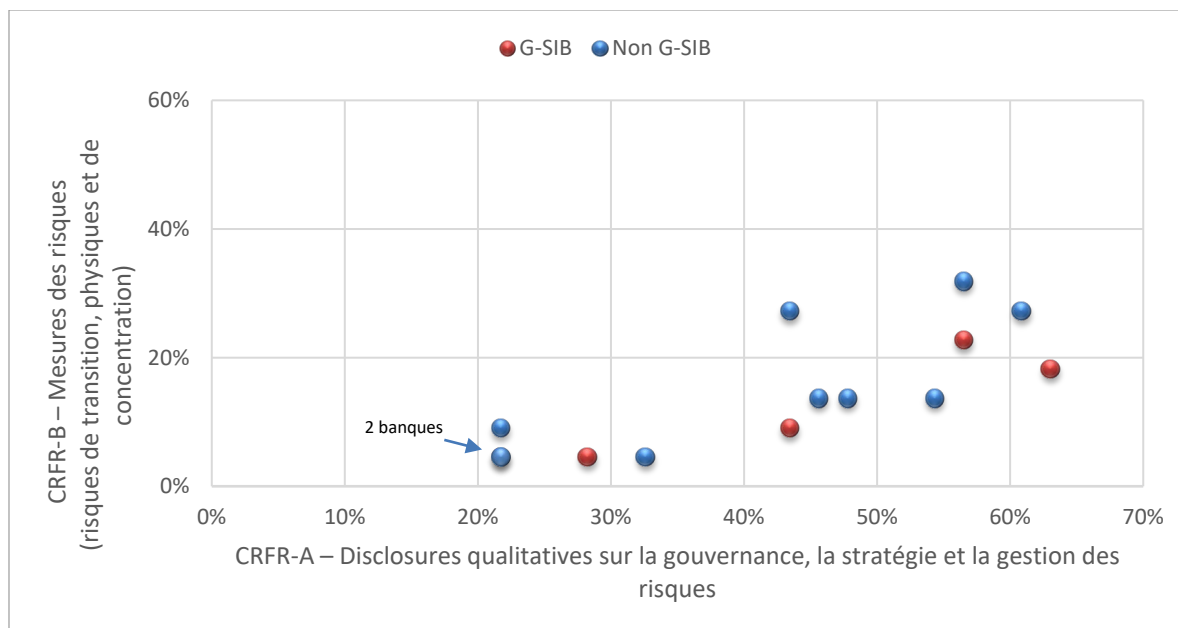
Source : Auteurs.

Note : Pourcentage de conformité établi par rapport aux tableaux CRFR-B et CRFR-1 à 5 des exigences bâloises en matière de déclaration des risques financiers liés au climat. Les cinq points représentent chacun deux banques (ayant toutes deux les mêmes résultats) pour un total de banques égal à 20.

Le contenu, la couverture et la qualité des déclarations des risques financiers liés au climat sont propres à chaque banque

Les banques d'une même juridiction soumises au même cadre réglementaire présentent des différences marquées s'agissant du contenu, de la couverture et de la qualité de leurs déclarations des risques financiers liés au climat. De même, pour l'Asie, la taille de l'actif des banques (banque d'importance systémique mondiale (*Global Systemically Important Banks*, G-SIB) ou banque d'importance systémique nationale (*Domestic Systemically Important Banks*, D-SIB) ne semble pas avoir d'incidence sur le respect par ces dernières des exigences bâloises, comme le montre le graphique 4.

Graphique 4 : Conformité des banques asiatiques aux exigences bâloises qualitatives par taille



Source : Auteurs.

Note : Pourcentage de conformité établi par rapport aux tableaux CRFR-A et CRFR-B des exigences bâloises en matière de déclaration des risques financiers liés au climat.

Les banques asiatiques sont conformes à certains égards malgré l'absence de réglementation, mais des efforts supplémentaires sont nécessaires pour parvenir à une conformité totale

Il ressort de cette enquête que, même en l'absence de réglementation relative aux déclarations des risques financiers liés au climat, les banques asiatiques de l'échantillon se conforment déjà à plusieurs éléments des exigences établies par le comité de Bâle. Toutefois, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour parvenir à une conformité totale. Les banques européennes de l'échantillon affichent un niveau de conformité beaucoup plus élevé, en particulier s'agissant des déclarations quantitatives, en raison du cadre réglementaire obligatoire en Europe. La mise en application des exigences bâloises devrait inciter les banques asiatiques à développer des cadres adéquats pour la gestion des risques financiers liés au climat et au respect des exigences en matière de déclaration de ces risques.